



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-10-GT**

Récupérateur de chaleur à condensation dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation pour un système de chauffage central à combustible, de puissance supérieure ou égale à 30 kW.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Usage de la chaudière	Zone climatique	Montant unitaire en kWh cumac / m ²	X	S	X	Secteur d'activité	Facteur correctif		
Chauffage	H1	150				S	X	Bureaux	1,3
	H2	130						Enseignement	0,7
	H3	80						Commerces	1,1
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	170						Hôtellerie, restauration	1,4
	H2	140						Santé	1,1
	H3	100	Autres secteurs	0,7					